



ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE ROSSENS

Complément d'informations concernant les tarifs

1. Le tarif est fixé par unité.
2. Les tarifs « enfantines » ont été approuvés par la Direction de la santé et des affaires sociales.
3. Toute unité entamée est facturée dans sa totalité.
4. A partir du deuxième enfant d'une même famille fréquentant l'Accueil, réduction du tarif par unité : Fr. 1.- (sauf pour le repas de midi, sur lequel aucun rabais n'est accordé).
5. Les frais d'inscription sont fixés à CHF 50.- par enfant ou par famille.
6. L'accueil est assuré durant les périodes scolaires uniquement.
7. Un AES de la commune sera ouvert durant les vacances d'automne, de Carnaval, de Pâques et quelques semaines durant la pause estivale.

Plan d'ouverture valable dès le 24 août 2023

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Avant l'école	07h00 – 08h00	fermé		fermé		fermé
Matinée	08h00 – 11h40	fermé		fermé	fermé	fermé
Midi	11h40 – 13h40	complet		**	complet	
Après-midi	13h40 – 15h20			**		fermé
Après l'école	15h20 – 18h30			**	complet	

** Le mercredi midi et après-midi les enfants sont accueillis à Farvagny.

Des plages horaires pourraient ouvrir en cours d'année scolaire si la demande permet de remplir le quota minimal de 3 enfants.

Toutefois, selon l'art. 4.7 du règlement d'application, il est possible de maintenir une plage-horaire ouverte pour un nombre inférieur d'enfants, mais avec une majoration de tarif (la couverture devant correspondre au minimum à 3 inscriptions). Le prix définitif correspondrait alors au nombre d'inscriptions effectives, soit au maximum le tarif ordinaire multiplié par 3.

Farvagny, le 6 juillet 2023/V02

A. Clerc